

Information mairie (suite)

Lors de sa séance du 15 février 2024, le Conseil municipal a répertorié les zones de la commune pouvant accueillir du solaire photovoltaïque sur bâtiment ou au sol (les parcelles communales comprenant des équipements publics et la zone d'activités de La Motte et alentours). Aucune parcelle communale n'a été identifiée pour l'accueil de l'éolien, du solaire thermique, de la méthanisation, de l'hydroélectricité et de la géothermie.

Les administrés en sont à présent informés et un dossier est mis à disposition en mairie avec les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAEnR, ainsi qu'un registre permettant de formuler ses observations jusqu'au 22 mars 2024.

Pour de plus amples informations : <https://www.ecologie.gouv.fr>
<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Evènement récent



Février 2024 : Belle performance pour l'Union Sportive Lignières-Bréhémont à l'occasion du **bal du foot**. Bravo aux cuistos et tout particulièrement Cédric, Michel et Rickette ; aux serveuses et serveurs ; à Will pour l'animation... et à tous pour l'ambiance de cette belle soirée.

Evènements à venir

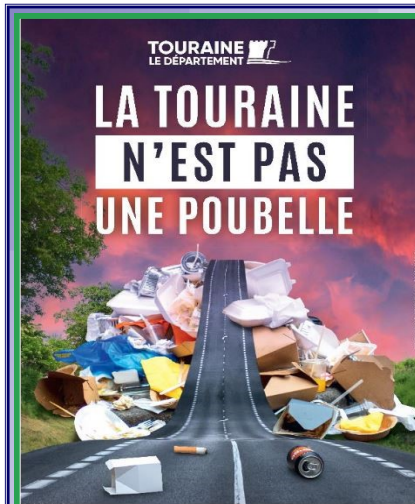
- Samedis 9, 16 et 23 mars 2024 ; dimanches 10 et 17 mars 2024 : **séances de théâtre avec la troupe du Foyer rural**
- Dimanche 24 mars 2024 : **La Roue Tourangelle**
- Mardi 26 mars 2024 : **carnaval RPI**
- Samedi 6 avril 2024 : **soirée danses de salon - Dance Fever Sylvia**
- Dimanche 14 avril 2024 : **banquet des aînés**
- Dimanche 21 avril 2024 : **vide dressing - Génétique Actions**
- Samedi 27 avril 2024 : **belote - Club Plaisir de Vivre**



Mairie

1 place Adolphe LANGLOIS
37130 Lignières-de-Touraine
Tél. 02 47 96 72 13
mairie@lignieresdetouraine.fr
lignieresdetouraine.fr

Février 2024 - N° 88



Rendez-vous pour une
démarche citoyenne

Le Département d'Indre-et-Loire nous informe qu'il renouvelle cette année la journée de ramassage des déchets sur les bords des routes départementales suivant la démarche **La Touraine n'est pas une poubelle**. Cette action se déroulera le jeudi 21 mars prochain. Tous les agents des routes seront alors mobilisés pour mener à bien cette opération.

Les collectivités locales peuvent s'associer au département si elles le souhaitent. Il n'y a bien entendu aucune obligation. Les communes sont simplement incitées à entreprendre une démarche identique sur les voies communales en invitant la population locale.

Ainsi, nous faisons appel à tous pour s'équiper d'un sac poubelle jaune ou noir pour ramasser les déchets le long des voies et chemins communaux du jeudi 21 mars 2024 au dimanche 24 mars 2024 à l'occasion des balades habituelles de chacun.

Les sacs pourront ensuite être déposés sur le petit parking à côté de l'Agence Postale Communale afin que l'on puisse évaluer la quantité des déchets et l'impact d'une telle démarche citoyenne.

Merci à tous 😊

Quoi de neuf ?
à Lignières...

Comptes-rendus du Conseil municipal

Compte-rendu du 5 décembre 2023

Présents : 12/14

- Dans le cadre du programme 5 000 *Équipements sportifs de proximité*, la commune de Lignières-de-Touraine a installé un city stade en 2022. L'année suivante, un terrain de pétanque a été créé à proximité pour étendre ce nouveau lieu de loisirs à d'autres populations tout en l'identifiant comme *l'Espace de loisirs des Marais*.

Devant le grand succès de cet équipement sportif proposant des activités bénéfiques pour le corps et l'esprit et permettant de créer des liens intergénérationnels, le Conseil municipal souhaite maintenant poursuivre et améliorer les accès, le stationnement et en prévoyant de nouveaux équipements ludiques et sportifs.

Ainsi, la collectivité a pour projet d'acquérir deux terrains situés à la périphérie du city stade et de réaliser un cheminement doux depuis la RD 57 (route de Langeais) et le centre bourg, un parking nécessaire aux usagers, l'installation de jeux pour les plus jeunes enfants, la création d'un pumptrack et la mise en place d'un éclairage adapté.

En effet, les cheminements doux sécuriseront les déplacements autour de l'espace de loisirs, notamment pour les piétons et les cyclistes. Une attention particulière sera également portée sur le lien avec le centre-bourg et notamment la place de la mairie avec la création d'une voie secondaire qui fluidifiera la circulation dans toute la zone.

De plus, les nouveaux jeux pour enfants et un pumptrack complèteront l'offre de loisirs et optimiseront encore plus les liens sociaux. En effet, la volonté du Conseil municipal est de permettre la fréquentation de ce lieu sportif et ludique par le plus grand nombre (jeux pour enfants, structures pour adolescents, activités pour les familles et les seniors) et de créer ainsi un espace de rencontres.

Dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, il est déposé une demande de subvention pour ce projet au niveau de l'enveloppe socle (16 054,00 € HT) et de l'enveloppe projet (42 215,41 € HT). Le coût global des travaux est estimé à 168 861,66 € HT. D'autres subventions sont prévues via la Communauté de Communes.

- Le point est fait sur le tableau des emplois en fonction des nécessités de service. Celui-ci est approuvé pour l'année 2024.
- Le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) peut faire bénéficier de financements aux communes adhérentes dans le cadre de l'appel à projets ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Ainsi, la commune de Lignières-de-Touraine demande une participation au SIEIL à hauteur de 80 %, soit 2 880 € sur un montant total de 3 600 € HT, pour la réalisation de l'audit énergétique du foyer rural.

Compte-rendu du 16 janvier 2024

Présents : 10/14

- Il est approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 422 d'une superficie de 1 441 m² pour un montant de 1 500,00 €. Cette parcelle est située entre le city stade et la route départementale 57 en direction de Langeais. Son acquisition permettrait à l'avenir de poursuivre l'aménagement de *l'Espace de loisirs des Marais*.
- Les provisions de charges locatives mensuelles pour le logement situé au 1^{er} étage du 19 rue d'Azay-le-Rideau étaient fixés à 135 €. Depuis deux ans, elles s'avéraient plus importantes que les charges dues lors de la régularisation annuelle. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, les provisions de charges seront fixées à 1 000,00 € par an, soit 100,00 € par mois pendant 10 mois de janvier à octobre.

Information mairie

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes ont l'obligation d'identifier des Zones d'Accélération de production d'Énergies Renouvelables (ZAEr) d'ici fin mars 2024. Les territoires, les citoyens et de nombreux acteurs sont ainsi invités à réfléchir au déploiement local des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération ont pour objectif principal de permettre aux territoires de reprendre la main sur l'émergence des projets de proximité, d'en mesurer l'acceptabilité et d'éviter l'implantation de projets non souhaités.

Les communes doivent ainsi soumettre une liste de parcelles à l'Etat qui établira, à la fin du processus, une cartographie départementale des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.